

MONTGÉARD

ENSEMBLE

Bulletin d'Information de la Municipalité

n° 4 - mars 1986

## LE MOT DU MAIRE

Le 28 mai 1983, lors d'une de ses premières réunions, le conseil municipal évoquait le problème posé par l'ancien couvent. Acheté le 7 février 1983, avec une clause de non revente pendant 30 ans, il venait d'entrer dans le patrimoine communal. Son entretien constituait donc une charge obligatoire pour la commune.

Au cours de cette séance, le conseil municipal décida de faire appel au C.A.U.E., Conseil Architecture Urbanisme et Environnement, organisme de conseil mis gratuitement à la disposition des communes. Après étude, les architectes conseils estimèrent les travaux d'une éventuelle réhabilitation à un montant supérieur à 1.000.000 F ; pour permettre le financement d'une telle opération, ils conseillaient la réalisation de logements.

Un premier contact avec une société HLM, dès 1983, s'est avéré infructueux ; le montant des travaux étant trop élevé, il avait été impossible de trouver un financement convenable.

C'est finalement avec l'Office Départemental HLM qu'a été conclu l'accord permettant la réhabilitation de cet ancien couvent avec l'aménagement de cinq logements pour un montant de 1.400.000 F de travaux.

La commune pouvait désormais prendre à sa charge la réhabilitation du bâtiment pour un montant de 400.000 F de travaux portant sur le clos et le couvert. Elle a alors passé une convention avec l'O.P.D.H.L.M. lui concédant la gestion de l'immeuble pendant vingt cinq ans à charge pour lui d'y réaliser les cinq logements et de supporter pendant cette période toutes les charges afférentes à l'immeuble. Le bâtiment sera restitué en pleine propriété à la commune au terme de cette période.

Sur la part communale des subventions, nous ont été alloués :

- 50 % du conseil général de la Haute-Garonne
- 50.000 F du conseil régional de MIDI-PYRENEES.

Compte tenu de la TVA (62.731,88 F) qui sera remboursée à la commune en 1988 la part communale réelle serait à ce jour de 118.634,06 F. Il est très vraisemblable qu'elle sera inférieure à ce chiffre, une subvention ayant été sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles au titre des "Abords d'un monument classé".

D'ores et déjà, cette opération s'annonce comme très positive. En effet, pour une participation compatible avec nos possibilités budgétaires, elle nous permet :

- de remplir les obligations communales créées par

l'entrée de cet immeuble dans notre patrimoine (obligation d'entretien et de sécurité en particulier)

- de rénover l'un des plus anciens immeubles de la commune et par là même de mettre en valeur cette partie du village en lui conservant son aspect d'origine,

- de disposer de cinq logements supplémentaires à MONTGEARD qui s'ajoutant aux nombreuses rénovations entreprises par des particuliers, permet de disposer d'un pool locatif qui ne peut qu'aider à l'essor du village.

Pour parvenir à ces ententes, il aura fallu deux ans et demi de démarches.

Doivent être remerciés :

- le C.A.U.E de la Haute-Garonne
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- l'O.P.D.H.L.M de la Haute-Garonne
- le Conseil Général de la Haute-Garonne
- le Conseil Régional de MIDI-PYRENEES.

Sans le concours de ces diverses instances, cette opération n'aurait pas été possible.

L'année 1986 sera occupée par la réalisation de ce programme qui est la plus grosse réalisation. C'est aussi l'année de l'achat de l'ancien immeuble "CYBELLE" (90.000 F) pour la création d'une salle polyvalente. Elle sera réalisée probablement en deux tranches suivant nos possibilités budgétaires. Vous serez régulièrement tenus au courant par notre Bulletin Municipal à travers lequel nous vous avons déjà présenté chaque année le bilan de notre gestion.

A. ROOU

## TRAVAUX 85

### Pool routier

Dans le cadre du pool routier, le conseil municipal a fait empierrer le chemin de "Sous Tourelle".

Cette voie permet maintenant l'accès dans de bonnes conditions à un grand nombre de propriétés riveraines.

Compte tenu de la faible largeur de la voie, des buses armées ont été mises en place sur une partie du fossé.

Le montant total des travaux est de 67.140 F TTC. Le Conseil Général nous a accordé une subvention de 54 %. La T.V.A d'un montant de 10.530 F sera remboursée à la commune en 1987.

MONTANT H.T.....	56.610 F
SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL 54 %...	30.569 F
PART COMMUNALE.....	<u>26.041 F</u>

### Entretien de voirie

Chaque année le Conseil Général accorde aux communes une subvention pour l'entretien de leur voirie. Pour notre commune en 1985, son montant était de 7.034 F.

Grâce à cette subvention les travaux suivants ont pu être réalisés :

- pose des bordures sur le C.D 25 au niveau du nouveau cimetière et de la propriété ASSO,

- Déblaiement de terres sur les chemins de la Ponte et du Vié lors des pluies du printemps 85,

- curage de fossé "Sous Tourelle" au niveau de la propriété DE FREJACQUES,

- travaux d'épaveuse sur plusieurs chemins communaux.

### Eclairage public - Electricité

Par l'intermédiaire du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, la mairie a fait procéder en 1985 à l'extension du réseau d'éclairage public. Sept nouvelles lampes ont été posées. Les travaux se sont élevés à 17.532 F TTC.

FINANCEMENT	- Subvention du Conseil Général.....	6.652
	- T.V.A. avancée par le Syndicat départemental d'électricité.....	2.750
	- Part du Syndicat départemental d'électricité.....	4.065
	- Part communale.....	4.065
	TOTAL TTC.....	<u>17.532 F</u>

Une nouvelle tranche d'éclairage sera programmée prochainement pour tenir compte de l'urbanisation nouvelle.

Une baisse de tension importante a été constatée sur tout le réseau communal. Compte tenu des nouveaux abonnés et de l'augmentation prévisible dès 1986 et dans les prochaines années, il est urgent de renforcer le réseau. L'E.D.F. et le Syndicat départemental ont été saisi de ce problème qui devrait être solutionné courant 1986 par la pose d'un nouveau transformateur.

#### Terrain de tennis

Le conseil municipal a décidé la réparation de la clôture du terrain de tennis. Les travaux sont effectués par l'employé communal avec l'aide de quelques bénévoles. Les piquets détériorés ont été changés ou consolidés et repeints. Le nouveau grillage est du type galvanisé plastifié vert sombre. Le filet sera également remplacé. Le montant total des travaux a été estimé à 8.000 F.

FINANCEMENT	- T.V.A. remboursé à la commune en 87.....	1.254,63
	- Subvention du Conseil Général.....	3.420,00
	- Part communale.....	3.325,37
	TOTAL TTC.....	<u>8.000,00 F</u>

#### Réparation du carillon de l'église

A la suite de plusieurs pannes dues à la vétusté de l'installation, le conseil municipal a décidé de faire restaurer le carillon de l'église.

Le changement de tous les moteurs de tintement et de volée représentant une dépense très importante, l'entreprise CAZARE de BONREPOS-RIQUET nous a proposé une réparation économique. Celle-ci a consisté en la dépose de tous les moteurs et à leur réparation en atelier.

Le remplacement des supports en bois et le scellement des supports métalliques a été assuré par l'employé communal avec l'aide de quelques bénévoles afin de minimiser la dépense. Le montant des travaux a été estimé à 8.209,97 F.

FINANCEMENT	- T.V.A. remboursé à la commune en 1987.....	1.287,57
	- Subvention du Conseil Général.....	3.461,00
	- Part communale.....	3.461,40
	TOTAL TTC.....	<u>8.209,97 F</u>

**MONUMENT AUX MORTS :**

En 1985, la stèle du monument aux morts a été nettoyée et débarrassée des mousses qui la recouvrait. Ce travail a été accompli par des bénévoles. Le monument fait partie de notre mémoire collective. En témoignant des moments tragiques de l'histoire pour notre village et pour notre pays, il participe à l'oeuvre de paix à laquelle nous aspirons.

# BILAN FINANCIER COMMUNAL 1985

:::~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:

Quelques explications pour aider à la lecture des tableaux

**LE BUDGET :** voté par le conseil municipal, il constitue une prévision un objectif.

**LE COMPTE ADMINISTRATIF :** fait apparaître le montant des opérations effectivement réalisés.

Au vu du compte administratif on constate :

- qu'en fonctionnement, il existe un excédent des recettes sur les dépenses de 70.866,23 F.

- qu'en investissement, il existe également un excédent de 108.801,61 F.

L'excédent total pour 1985 est donc de 179.667,84 F correspondant pour partie à des opérations en cours de réalisation.

**IMPOTS LOCAUX :** leur montant figure en recette de fonctionnement, Art. 77, Produit des contributions directes.

Comme le montre le tableau ci-après le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation de taux pendant les trois dernières années.

		T.H *	T.F.B*	T.F.N.B.*	T.P. *
MONTGEARD	taux 83	7,95 %	8,03 %	49,70 %	8,76 %
	taux 84	7,50 %	8,03 %	49,70 %	8,76 %
	taux 85	7,50 %	8,03 %	49,70 %	8,76 %
Moyenne départementale des taux communaux 85		12,85 %	15,87 %	64 %	non communiqué
Produit des impôts 1985 à MONTGEARD (Francs)		42.286	27.222	86.309	41.147

- \* T.H. Taxe d'habitation
- \* T.F.B. Taxe foncier bâti
- \* T.F.P.B. Taxe foncière sur la propriété non batie
- \* T.P. Taxe professionnelle

BILAN FINANCIER 1985 - SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
<b>ART 71 : PRODUITS DOMANIAUX</b>		<b>3.600</b>
Loyer appartement de l'école (4 mois) ..		3.600
<b>ART 72 : PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>365</b>	<b>491,76</b>
Intérêts de prêts et de créances.....	365	491,76
<b>ART 73 : RECOUVREMENTS SUBVENTIONS</b>	<b>8.487</b>	<b>4.023,03</b>
Recouvrement de prestations sociales...	1.827	1.827,44
Autres recouvrements.....		533,59
Autres subventions.....	6.500	1.512
Participation des départements.....	160	150
<b>ART 74 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>145.664</b>	<b>154.229,92</b>
Dotation forfaitaire.....	43.839	43.839
Dotation de péréquation (potention fiscal).....	43.279	
Dotation de péréquation (impôt sur les ménages).....		74.197,92
Dotation minimale de fonctionnement....	16.149	16.149
Autre concours particulier.....	2.478	2.478
Dotation instituteurs.....	9.000	16.710
Régularisation exercice écoulé.....		856
<b>ART 75 : IMPOTS DIRECTS</b>	<b>5.420</b>	<b>5.326,39</b>
Attribution sur permis de chasser.....	180	180
Taxe additionnelle aux droit de mutation.....	5.000	5.096,39
Licence de débit de boissons.....	240	50
<b>ART 77 : CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>197.899</b>	<b>197.867</b>
Produits des contributions directes....	196.864	196.932
Fonds national, taxe professionnelle...	935	935
<b>ART 82 : PRODUITS ANTERIEURS (excédent de 1983)</b>	<b>39.297,80</b>	<b>39.297,80</b>
<b>TOTAUX.....</b>	<b>397.132,80</b>	<b>404.835,90</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE.....</b>		<b>70.866,23</b>

BILAN FINANCIER 1985 - SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BUDGET	BUDGET ADMINISTRATIF
<b>ART 60 : DENREES ET FOURNITURES</b>	<b>30.800</b>	<b>23.514,53</b>
Combustibles (Mazout).....	18.100	15.675,80
Fournitures scolaires.....	4.000	3.203,29
Autres (carburant, fournitures de bureau...)	8.700	4.635,44
<b>ART 61 : FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>143.000</b>	<b>125.003,84</b>
Rémunération du personnel permanent....	95.000	88.106,82
Rémunérations diverses.....	16.000	11.196,43
Charges sociales.....	32.000	25.700,59
<b>ART 62 : IMPOTS ET TAXES (foncier)</b>	<b>1.000</b>	<b>968</b>
<b>ART 63 : TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>67.500</b>	<b>42.685,97</b>
Entretien de bâtiments.....	15.000	5.633,88
Entretien de voirie et réseaux.....	14.000	10.441,57
Electricité, eau.....	22.000	17.471,28
Primes d'assurance.....	5.000	4.857
Autres (entretien de terrain, de matériel).....	11.500	4.282,24
<b>ART 64 : PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS</b>	<b>46.500</b>	<b>40.571,66</b>
Contingent pour dépenses d'Aide Sociale.....	15.000	13.520
Cotisations municipales.....	1.500	492,60
Contingent pour service d'incendie.....	5.000	4.562,58
Participation charges intercommunales..	25.000	21.996,48
<b>ART 65 : ALLOCATIONS SUBVENTIONS</b>	<b>29.500</b>	<b>29.100</b>
<b>ART 66 : FRAIS DE GESTION GENERALE</b>	<b>28.532,80</b>	<b>24.531,01</b>
Indemnité de fonction Maire et Adjoint.....	22.000	21.139,33
Autres (cérémonies, P.T.T., frais d'actes...)	6.532,80	3.391,68
<b>ART 67 : FRAIS FINANCIERS</b>	<b>13.300</b>	<b>11.594,66</b>
Intérêts.....	12.500	11.594,66
Frais d'assiette et de recouvrement....	800	
<b>ART 69 : CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1.000</b>	
<b>ART 83 : PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36.000</b>	<b>36.000</b>
<b>TOTAUX.....</b>	<b>397.132,80</b>	<b>333.969,67</b>

BILAN FINANCIER 1985 - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES 1985

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	15.300	15.288,74
ART 21 : ACQUISITION DE BIENS	105.000	
ART 23 : TRAVAUX DE BATIMENT ET DE GENIE CIVIL	503.133	86.205,81
TOTAL.....	623.433	101.494,55

RECETTES 1985

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 06 : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 1984 .....	104.750,96	104.837,16
ART 10 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT	312.143,75	48.245,00
ART 11 : PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	36.000,00	36.000,00
ART 14 : PARTICIPATION A DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT (dont le remboursement de la TVA).....	20.538,29	21.214,00
ART 16 : PRODUIT DES EMPRUNTS	150.000,00	
TOTAL.....	623.433,00	210.296,16
EXCEDENT DE CLOTURE.....		108.801,61

## INFORMATIONS DIVERSES :

### -Plan informatique pour tous :

Dans le cadre du "Plan informatique pour tous" mis en place par le gouvernement, notre commune a été dotée d'une configuration de base composée d'un ordinateur Type T07 (70), d'un téléviseur couleur et d'une imprimante. Les matériels sont mis gratuitement à la disposition de la commune par l'état pendant trois ans en vue d'assurer l'initiation à l'outil informatique de tous les élèves fréquentant l'école publique d'enseignement primaire.

Le "Plan informatique pour tous" vise aussi la mise à disposition au public de l'outil informatique dans le cadre de l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, non lucratives et compatibles avec les principes fondamentaux de l'école publique, en dehors des heures ou périodes au cours desquelles ces locaux sont utilisés pour les besoins de la formation initiale.

Dans un premier temps, la commune fixera avec l'AMICALE CULTURELLE DE MONTGEARD, une convention permettant de mettre à la disposition des personnes intéressées les locaux scolaires et le matériel informatique.

## AIDE A LA SURVIE ET AU DEVELOPPEMENT:

Le 23 juin 1984 se sont tenues à PARIS les assises de la survie et du développement. Les maires des communes de France réunis à ces assises adoptèrent un manifeste lancé par 87 prix Nobel. Dans ce manifeste 87 femmes et hommes de science, de lettres et de paix ont voulu attirer l'attention de tous les responsables à tous les niveaux sur les dizaines de millions d'êtres humains que la faim et le sous-développement font agoniser à travers le monde. Il faut -disaient-ils- se révolter contre ce faux réalisme qui incite à se résigner comme à une fatalité à ce qui, en réalité, ressort des responsabilités de la politique et du "désordre établi"..... Il faut que les citoyens et les responsables politiques choisissent et votent, à leurs niveaux respectifs.... de nouvelles lois, de nouveaux budgets, de nouveaux projets et de nouvelles initiatives qui soient immédiatement mises en oeuvre pour sauver des milliards d'hommes de la malnutrition et du sous-développement, et de la mort de faim des centaines de millions d'êtres, à chaque nouvelle génération... Il faut sans plus tarder, choisir, agir, créer et vivre pour faire vivre.

Dans la notion finale des assises de la survie et du développement, les Maires de France signaient un Appel au Président

de la République demandant que notre pays se donne par priorité d'assurer la survie de millions de personnes condamnées à mourir de faim et le faire en aidant les populations concernées à se mettre en état d'assumer leur propre développement. Conscients que cette expression de soutien à un effort supplémentaire demandée à l'Etat pour faire reculer la misère et la faim doit se doubler d'un engagement dans le même sens au niveau communal, ils estimaient de la première importance de contribuer par une action spécifique au développement des pays dont les populations sont le plus durement confrontées au drame de la faim. Ils lançaient un appel à tous les Maires de France pour que soient mises en place des formules de coopération avec les pays du tiers monde et s'engageaient à soumettre à leurs conseils municipaux toute initiative répondant à cette priorité et à affecter dans leurs budgets les sommes nécessaires à cette action avec comme objectif d'atteindre progressivement 1% de leur budget de fonctionnement.

Le 21 septembre 1985 le Conseil Municipal de MONTGEARD décidait à l'unanimité :

1°) de s'associer pleinement à un programme d'ensemble exceptionnel qui serait lancé par l'Etat, avec pour objectif la diminution significative et durable de la mortalité dans une vaste région du tiers monde, et ceci à court terme;

2°) d'y participer en prenant en charge un des projets du programme global élaboré pour la région choisie et pour cela :

a) d'inscrire une ligne budgétaire dans le temps

b) de fixer pour 1985 son montant à 400F (\*)

c) que toute révision du montant de cette contribution fera l'objet d'une nouvelle délibération.

3°) d'informer la population de MONTGEARD et de l'associer à la réalisation de ce projet pour favoriser une solidarité concrète et une meilleure connaissance des actions à entreprendre pour faire reculer la mort par la faim;

4°) d'adopter la notion finale des Assises de la Survie et du Développement.

---

(\*) soit 0,1% du budget de fonctionnement minimum souhaitable pour la première année.

### LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE :

Après avoir été rénové, l'appartement de l'école a été mis en location à partir du 1er septembre 1985. Le montant du loyer est de 900F par mois révisable chaque année. Le bail est assorti d'une clause permettant de reprendre l'appartement dans le cas où un nouvel enseignant désirerait l'occuper. Cette clause permet à la commune de respecter ses obligations en matière de logement des instituteurs.

### L'ECOLE :

En 1985 la commune de MONTGEARD a financé 3 200F d'achat de fournitures. La subvention accordée à la coopérative scolaire s'est élevée pour cette même année à 6 500F. Cette subvention comprenait une participation à la classe de neige à la station de BOUTX le MOURTIS et l'achat des cadeaux de Noël pour seize écoliers. Le solde couvre les frais de téléphone et les dépenses complémentaires qui sont laissées à l'appréciation de l'enseignant en fonction des besoins. Avec les gouters de Noël, c'est une somme d'environ 10 000F qui a été affectée au fonctionnement de l'école pour un effectif de seize élèves.

Cette année encore, le Conseil Municipal insiste sur le rôle joué par l'association des parents d'élèves en faveur du fonctionnement de l'école et remercie tous les membres de cette association pour le travail effectué.

### ETUDE SUR LES POSSIBILITES D'URBANISATION DE LA COMMUNE :

Afin d'aider la réflexion sur les possibilités d'urbanisation de la commune, et à la suite d'une demande de l'école d'ARCHITECTURE de TOULOUSE, M. MONNIN, élève architecte, a réalisé une étude dans le cadre de sa scolarité. Il a présenté son travail devant le Conseil Municipal et a répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées. Ce travail particulièrement soigné et très bien argumenté par des réponses précises et des projections de diapositives, a été jugé très intéressant par le Conseil Municipal. Il a permis de déterminer que des possibilités d'urbanisation existent à MONTGEARD tout en respectant le site. Le principal point noir réside dans l'équipement des terrains (voirie, assainissement, etc) que le faible coût du foncier dans notre commune ne permet pas d'assurer dans beaucoup de cas.

Le Conseil Municipal au vu de la qualité du travail accompli et pour minimiser les frais engagés par M. MONNIN lui a accordé une bourse de 1 000F.

#### AIDE MENAGERE A DOMICILE :

La commune de MONTGEARD a adhéré au service d'aide ménagère organisé dans le cadre du S.I.V.O.M. du canton de NAILLOUX.

Le service fonctionne depuis 1984 et son but est de permettre une réelle alternative à l'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées désirant rester à leur domicile quelque soit leur degré de dépendance et d'autre part, de favoriser la reprise ou le maintien de leur autonomie.

Le financement de l'aide ménagère est assuré par les caisses de retraite selon des particularités propres à chacune d'elles. Elle peut être accordée dans le cadre de l'AIDE SOCIALE mais uniquement pour les personnes dont les ressources sont inférieures au plafond prévu pour bénéficier de l'Allocation au Vieux Travailleurs Salariés ou de l'Allocation Supplémentaire du Fonds National de Solidarité.

Dans le cadre du S.I.V.O.M. du canton de NAILLOUX de nouveaux services sociaux sont actuellement à l'étude:

- Service de soins à domicile dont le principal objectif est d'éviter l'hospitalisation.

- Repas à domicile : pour les personnes âgées ou invalides qui ne sont plus en mesure de préparer leur repas.

- Télé-alarme : dispositif qui a pour but d'assurer la surveillance quotidienne des personnes âgées.

Le conseil municipal de MONTGEARD s'est prononcé favorablement sur le principe de ces services.

#### BUREAU D'AIDE SOCIALE :

La commission du bureau d'aide sociale de MONTGEARD a accueilli en 1985 un nouveau membre en la personne de M. Jean DEJEAN à qui le président a souhaité la bienvenue au nom de tout le bureau.

Sa nomination par le Préfet, Commissaire de la République de la Haute-Garonne a fait suite au départ de Mme Hélène GIL qui était la doyenne de la commission. Mme GIL a souhaité se retirer après avoir siégé de longues années au bureau d'aide sociale de notre commune. Le Conseil Municipal ne peut que lui rendre hommage et la remercier pour le travail accompli.

## ASSOCIATIONS :

Comme les années précédentes, la municipalité a accordé des subventions aux associations de la commune en fonction de leurs activités.

Pour l'organisation de la fête locale et du repas du 3ème âge confiée au foyer rural, cette association a reçu respectivement 12.300F et 1.200F ( à noter que pour le repas le Bureau d'aide sociale a également accordé une subvention de 1.200F).

En juillet 1985, les bureaux des associations de la commune ont été reçus à la mairie où il leur a été présenté le projet de salle polyvalente envisagé par le conseil municipal dans l'ancien immeuble CYBELE. Ce projet n'a pas fait l'unanimité, mais compte tenu des contraintes budgétaires exposées par les élus, une majorité s'est dégagée en sa faveur. Début 86, la majorité du conseil municipal s'est prononcé pour l'achat de cet immeuble, le dossier est en cours.

Le conseil municipal remercie les associations pour toutes les manifestations qu'elles ont organisées contribuant ainsi au dynamisme de notre village.

FOYER RURAL : Fête locale, repas du 3ème âge, Bal masqué et une vingtaine de concours de belote.

BOULE MONTGEARDINE : Concours officiel, voyage et repas à FLEURY d'AUDE, loto et une vingtaine de concours de pétanque.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE : Kermesse, Loto.

AMICALE CULTURELLE ET D'OEUVRES SOCIALES : Loto, Ciné-Débat "meunier d'Autan", Exposition "Montgeard en Lauragais, il y a un quart de siècle".

LA POPULATION DE MONTGEARD

(sources : recensement INSEE 1982)

TABLEAU I : POPULATION TOTALE PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'AGE-POPULATION ACTIVE

ANNEES DE NAISSANCE	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL	ACTIFS
1982 - 1963	26	27	53	4
1962 - 1938	32	39	71	50
1937 - 1918	30	24	54	23
Avant 1918	26	19	45	1
TOTAUX.....	114	109	223	78

TABLEAU II : ACTIFS SUIVANT LE CARACTERE DE LA PROFESSION

	NON SALARIES	SALARIES	CHOMEURS	
PROFESSION A CARACTERE AGRICOLE	13	1	7	
PROFESSION A CARACTERE NON AGRICOLE	10	47		
TOTAUX.....	23	48	7	78
	71			

Sur 71 actifs ayant un emploi, 27 travaillent dans la commune, 44 dans une autre commune (dont 6 à l'extérieur du département).

## L'AMICALE CULTURELLE.

Pour comprendre le présent et imaginer l'avenir il est indispensable de bien connaître le passé, la succession des témoignages de l'activité humaine, la succession des documents d'archives : autant de traces, de sources qu'utilise l'historien pour constituer l'histoire.

L'exposition "MONTGEARD, HIER ET AUJOURD'HUI", dont les auteurs sont M. et Mme RIVALS, instituteurs dans notre village de 1952 à 1961, a été tirée de son long sommeil. Nous l'avons, avec les auteurs, rafraîchie, rajeunie, présentée d'une nouvelle manière. La "belle au bois dormant" nous a tendu un étrange miroir : nous avons pu revoir nos jeunes ans, nos jeunes parents et des anciens aujourd'hui disparus ; les images de ce passé ont fasciné plusieurs d'entre nous : nous avons été nombreux à revenir sous la halle les samedis et les dimanches de juin pour voir ce qu'était notre commune il y a un quart de siècle mais aussi pour y revoir des visages familiers et toujours vivants dans notre souvenir. Nous avons eu la joie de travailler à cette ré-exposition au sein d'une équipe amicale parfaitement heureuse de renouer ces liens avec nos racines et notre mémoire, le succès remporté nous a récompensés ; cette nouvelle inauguration, le 1er juin 1985, a rappelé à certains d'entre nous la lère présentation du 14 mars 1961... les élèves d'antan sont aujourd'hui parents d'élèves, certains sont devenus conseillers municipaux et maire, attachés à leur petit pays comme par le passé.

L'exposition de MONTGEARD a été présentée aux Archives Départementales le 11 décembre 1985 et y est restée jusqu'au 15 janvier 1986. Elle a été ensuite installée au Collège d'Enseignement Secondaire à SAINT-LYS, du 16 au 27 janvier. La Faculté de Droit l'accrochera dans son hall du 12 au 25 mars.

La population de MONTGEARD, et particulièrement l'Amicale Culturelle et le Conseil Municipal remercient M. et Mme RIVALS de leur avoir manifesté une nouvelle fois leur attachement en réactualisant ce travail vieux d'un quart de siècle ; ils ont fait don de la totalité des panneaux à l'Amicale Culturelle nous permettant ainsi de nous réapproprier définitivement ces images de notre patrimoine historique et sentimental. Exposition à la fois savante et artistique mise à la portée de tous : l'occasion de rappeler cette phrase d'André MALRAUX : "L'artiste a le pouvoir de suggérer par ses créations (ici son témoignage) ce qui échappe invinciblement aux yeux des vivants".

**Maurice REICHARD.**

## INFORMATION JEUNES

(Sources: Guide C.R.I.J-REGION MIDI-PYRENEES)

- C.R.I.J. : Le Centre Régional d'information jeunesse est ouvert depuis 1983. Il couvre les huit départements de Midi-Pyrénées. Il est administré par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Département de la Haute-Garonne, la Ville de TOULOUSE, les Administrations concernées et les Associations de jeunes de la région.

Le C.R.I.J. répond aux questions que se posent les jeunes sur :

- LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- LES DEBOUCHES, L'EMPLOI, L'EDUCATION PERMANENTE
- LA VIE SOCIALE, la CULTURE
- LES LOISIRS, LES SPORTS
- LES VACANCES, L'ETRANGER
- L'ENSEIGNEMENT

Le C.R.I.J. édite des dossiers de synthèse sur des sujets précis (disponibles par abonnement) ainsi que des guides à l'usage des jeunes.

Le C.R.I.J. vous écoute, vous informe et vous reçoit du Lundi au Vendredi de 10H à 19H et le samedi de 10 H à 12H au 17, rue de Metz 31000 - TOULOUSE (TEL: 61.61.20.20).

### - CARTE JEUNE :

Elle facilite l'accès des jeunes à de nombreux loisirs, transports et équipements en leur donnant droit à des réductions de prix.

La carte jeune 1986-1987 est mise en vente depuis le 1er mars 1986 au prix de 50F (elle reste valable jusqu'au 31 mai 1987). Elle peut être commandée auprès du C.R.I.J. ou du point de vente le plus proche.

### POINTS DE VENTE

**CRIJ** 17 rue de Metz 31000 Toulouse  
Tél : 61.21.20.20

**A.C.C.S.** Cité Administrative Bd Armand Duportal 31003 Toulouse  
cedex Tél. 61.23.31.05 Mme MUL-  
QUIN

**AROEVEN** 12 rue Mondran 31400  
Toulouse M. RIBEIRO Tél.  
61.53.33.03

**ASS. DEP. POUR LA PROMOTION  
DE LA FORMATION PROFESSION-  
NELLE DES JEUNES** Hôtel du  
Département Place St Etienne 31000  
Toulouse Mlle CUEVAS Tél.  
61.33.43.48

**CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES  
DE TOULOUSE** 7 rue des Salenques  
31070 Toulouse Mme AMBUQUE Tél.  
61.21.13.61

**CENTRE DE FORMATION D'EDU-  
CATEURS DE JEUNES ENFANTS** 8  
rue Saint Denis 31400 Toulouse Mme  
PAILLON Tél. 61.52.88.78

**ECLAIREURS ET ECLAIREUSES  
DE FRANCE** 2 bd d'Arcole 31000  
Toulouse M. FABRE Tél. 61.62.52.11  
- 61.62.39.79

**FEDERATION DES ŒUVRES LAI-  
QUES** 31 rue des Amidonniers 31009  
Toulouse cedex M. CAUSSE Tél.  
61.21.43.16

**INSTITUT LEO LAGRANGE** 2 bis  
allées F. Verdier 31000 Toulouse M.  
LEANDRI Tél. 61.63.78.78

**PAIO DE LA DAURADE** 2 rue Malbec  
31000 Toulouse Mlle DIVOUX Tél.  
61.22.29.22 p. 31.15

**UCPA** 40 rue de la Concorde 31000  
Toulouse M. FORADO Tél.  
61.62.63.18

**UFCV** 7 rue Roquelaine 31000 Tou-  
louse Mme CABOT Tél. 61.62.86.11

**OFFICE DU TOURISME SYNDICAT  
D'INITIATIVE** Donjon du Capitole  
Square Charles de Gaulle 31000 Tou-  
louse Mme VINCENT Tél.  
61.23.32.00

**MAIRIE D'AIGUEVIVES** 31450  
Aiguevives M. PINAUD Tél.  
61.81.92.57

**FOYER D'EDUCATION POPULAIRE**  
1 place Marechal Leclerc 31190 Aute-  
rive Tél. 61.50.74.93

**MAIRIE DE BEAUZELLE** 31700 Bla-  
gnac Mme APILLUELO Tél.  
61.59.90.00

**FOYERS RURAUX DELEGATION  
REGIONALE** 17 allée du Pré Tolosan  
31320 Castanet M. LAVERGNE Tél.  
61.75.69.95

**ARPASEP** 55 chemin de Buffebiau  
31140 Castelginest Mme CHIRAT Tél.  
61.70.54.19

**MAIRIE DE CASTELGINEST** 31140  
Castelginest M. LAURENT - Maire  
Tél. 61.70.07.75

**MJC CAZERES** rue des Capucins  
31220 Cazerès / Garonne

**CENTRE ANIMATION JEUNESSE  
COLOMIERS** Parc Seycheron 2 allée  
des Monts d'Olmes 31770 Colomiers  
Tél. 61.78.31.87

**ASSOCIATION POUR L'ANIMA-  
TION CUGNAULAISE** 2 rue du Pré  
Vicinal 31270 Cugnaux M. RODRI-  
GUEZ

**MAIRIE DE DAUX** Foyer Rural 31700  
Colomiers Mme BEGUE Tél.  
61.85.40.25

**FOYER EDUCATIF DE JEUNES  
"L'ACCUEIL COMMINGEOIS"** rue  
de la Residence 31800 St Gaudens  
Tél. 61.89.27.04

**ASS. DEP. POUR LA PROMOTION  
DE LA FORMATION PROFESSION-  
NELLE** 2 place du Mas St Pierre  
31800 St Gaudens Mme FERNAN-  
DEZ Tél. 61.89.15.99

**ASS. SOCIOEDUCATIVE DU COM-  
MINGES** Impasse du Barry 31800 St  
Gaudens

**MAIRIE DE LAUNAGUET** 31140  
Aucamville Tél. 61.74.01.16

**MAIRIE DE LONGAGES** 31410 Noe  
Tél. 61.87.44.12

**MAIRIE DE SAINT LYS** 31470 St Lys  
Tél. 61.91.70.88 M. VERDIER

**FOYERS RURAUX DE MANES**  
31260 Salies du Salat Tél.  
61.90.57.61 M. LAFFRONT

**PAIO MARTRES TOLOSANE** 31220  
Cazerès / Garonne Mairie M. RMEBE  
Tél. 61.90.84.50

**MAIRIE DE NOE** 31410 NOE Tél  
61.87.40.13

**MAIRIE DE PEYSSIES** 31390 Car-  
bonne

**MAIRIE DE PIN JUSTARET** 31120  
Portet sur Garonne M. ROUDIERE  
Tél. 61.76.26.43

**AFFAIRES CULTURELLES MAISON  
DU TEMPS LIBRE** Square du 11  
novembre 31120 Portet sur Garonne  
Mme VIDAL Tél. 61.72.26.59

**MAIRIE DE RAMONVILLE** Place  
Charles de Gaulle 31520 Ramonville  
St Agne Tél. 61.73.30.63

# RETRAITES

## POUR AMELIORER VOTRE LOGEMENT

VOUS POUVEZ BENEFICIER  
D'AIDES FINANCIERES  
DE CONSEILS TECHNIQUES  
ET ADMINISTRATIFS

- La majorité des Caisses de Retraite accordent des subventions. Il s'agit de dons attribués à fonds perdus. Il n'y a donc rien à rembourser, il ne sera rien prélevé sur votre pension, ni ultérieurement sur votre héritage.

### ATTENTION

Les Caisses de Retraite ne financent jamais 100 % des travaux. Il restera toujours une certaine somme à la charge des retraités (voir exemple ci-contre). Il s'agit d'aides partielles.

### NATURE DES TRAVAUX

Les aides sont attribuées pour des travaux tels que :

- réfection de toiture
- peinture et papiers peints
- chauffage
- salle d'eau, W.C.

### IMPORTANT

**NE PAS COMMENCER LES  
TRAVAUX AVANT D'AVOIR  
RECU L'ACCORD ECRIT DU  
PACT DE LA HAUTE-GARONNE**

### CONDITIONS

Les conditions d'attribution sont particulières à chaque Caisse de Retraite. Elles dépendent :

- des ressources
- du type de travaux

Il n'y a pas de règle générale.

Une rencontre avec un technicien du PACT de la Haute-Garonne vous permettra d'avoir, en fonction de votre cas particulier, une réponse précise.

Le PACT peut également compléter l'aide des Caisses de Retraites par d'autres aides suivant votre cas.

**N'OUBLIEZ PAS  
un renseignement ne coûte rien**

### L'ASPECT TECHNIQUE

Le PACT peut également se charger de votre dossier technique :

- plans
- devis
- recherche d'artisans
- suivi de chantiers

Une participation aux frais sera demandée.

### MONTANT DES SUBVENTIONS

Exemple : (au 1er Février 1982)

M. et Mme X. sont retraités et touchent une pension de 2.600 Frs par mois provenant de 3 Caisses de retraites, (CRAM, IRIS, A G R R).

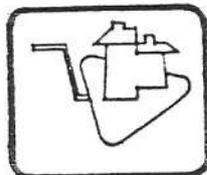
Ils souhaitent réaliser des travaux de réparation de toiture :

Coût des travaux :	15.000 F
Subvention CRAM:	4.000 F
Subvention AGRR:	1.000 F
Prime à l'amélioration de l'habitat	8.000 F
Reste à payer :	2.000 F

SE RENSEIGNER



### PACT DE LA HAUTE GARONNE



*Valade*  
27, rue du Pont Guilheméry  
62.57.95 - 31000 TOULOUSE

NOTICE N°1

12  
0

12  
0